



Indemnités de charges administratives : enfin du concret !

Suite à la dernière rencontre avec Bernard Lejeune qui s'est déroulée le 20 septembre, le nouveau directeur de cabinet, Olivier Noblecourt, a adressé un courrier à notre secrétaire général, Roger Keime, annonçant la revalorisation de l'ICA pour l'année 2017 ainsi que la confirmation de la création de 50 postes d'IA-IPR. (*Cf. courrier en ligne en rubrique agenda social et divers*).

La proposition qui nous est faite porte sur une ICA revalorisée de 30% avec un échelonnement de 10400-14300 euros. (*1030 euros mensuels pour une modulation moyenne de 18,75%*). Cette revalorisation de l'ICA, qui va bénéficier à tous les IA-IPR, entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2017. Nous avons obtenu l'assurance du cabinet de la ministre de la publication au printemps 2017 du décret fixant les nouveaux montants.

Le SNIA-IPR qui a défendu avec opiniâtreté cette revalorisation avait pour mandat de congrès de rester inflexible sur une indemnité fixée à un montant moyen au-delà de 1000 euros mensuels. Nous tenons à remercier les adhérents et les délégués académiques qui ont permis par leur soutien la concrétisation de cette avancée après celle de l'échelon spécial (CAPN des 8 et 15 décembre).

Avec la collaboration de l'UNSA, nous sommes déterminés à poursuivre notre action revendicative notamment au plan indiciaire. Lors de la nouvelle audience du 25 novembre accordée à notre organisation par le directeur de cabinet, nous avons demandé l'ouverture de négociations dans le cadre du PPCR des corps d'inspection.